

## Le Groupe Ecobank publie ses résultats financier de 2018 :

- Produit net bancaire : -0.3% à 1,8 milliards \$EU ( 1 014 milliards FCFA )
- Résultat avant impôt : en hausse atteignant 436,0 millions \$EU ( 242,3 milliards FCFA )
- Total du bilan : 1% à 22,6 milliards \$EU ( 12 937,1 milliards FCFA )
- Total capitaux propres : -17% à 1,8 milliards \$EU ( 1 038,4 milliards FCFA)

Chiffres Clés*	31 Décembre 2018		31 Décembre 2017		Variation	
	milliers \$EU	millions FCFA	milliers \$EU	millions FCFA	\$EU	FCFA
Produit net bancaire	1,825,171	1,014,373	1,831,202	1,014,872	-0.3%	-0.05%
Résultat avant impôt	435,977	242,302	288,340	159,801	51%	52%
Résultat net consolidé	328,649	182,653	228,534	126,656	44%	44%
Total du bilan	22,582,196	12,937,074	22,431,604	12,268,963	1%	5%
Crédits à la clientèle	9,168,669	5,252,622	9,357,864	5,118,283	-2%	3%
Dépôts de la clientèle	15,935,999	9,129,546	15,203,271	8,315,427	5%	10%
Capitaux propres	1,812,491	1,038,355	2,172,083	1,188,021	-17%	-13%
Résultat net par action (en cents \$EU / FCFA)	1.06	5.90	0.72	4.01	-47%	-47%

Ade Ayeyemi, Directeur Général du Groupe, a déclaré : « Notre performance financière en 2018 a été remarquable à bien des égards et reflète les progrès significatifs et appréciables que nous avons réalisés au regard des priorités que nous avons définies dans notre stratégie « Feuille de route pour le leadership ». Nous avons enregistré une croissance de 51 % du résultat avant impôt à 436 millions \$EU et un rendement sur l'actif corporel de 21 %. Notre ratio Coût du risque (2,4 %) s'est amélioré par rapport à 2017 et témoigne des progrès accomplis dans la résolution des problèmes de qualité du crédit et dans l'amélioration des processus de contrôle interne.

« Dans les régions d'Afrique de l'Ouest francophone et anglophone, nous avons généré une croissance durable et créé de la valeur pour les actionnaires. Le Nigeria et l'Afrique centrale, orientale et australe bénéficient de l'assainissement progressif de leur situation financière. Nos entités ont continué de servir les clients avec diligence et détermination et ont toutes enregistré une croissance bénéficiaire en 2018, la Banque Commerciale effaçant la perte avant impôt enregistrée en 2017.

« Nous avons continué d'investir dans les plateformes technologiques pour accélérer notre passage du « physique » au « numérique » et nous accompagnons nos clients en leur proposant des produits numériques innovants afin de renforcer leur mobilisation auprès d'Ecobank. Pour atteindre notre principal objectif d'expansion des services financiers auprès des populations non bancarisées, nous avons porté le nombre de Xpress Points, notre réseau d'agences, à environ 14 000, et nous prévoyons d'augmenter encore ce nombre. Les produits de gestion de trésorerie et de financement des opérations commerciales, tels qu'Omni et e-Trade, que nous proposons à nos clients allient caractère pratique et facilité d'utilisation s'agissant de l'exécution de leurs transactions transfrontalières dans toute l'Afrique.

« Dans l'ensemble, nous sommes enthousiasmés par les perspectives de l'entreprise et de l'Afrique. Certes, il subsiste des risques et les cycles économiques vont se succéder, mais nous restons déterminés à offrir à nos clients un service de qualité. Je suis fier du travail accompli par les collaborateurs d'Ecobank ces trois dernières années pour stabiliser l'entreprise et la placer dans une position favorisant sa réussite à long terme et je leur en suis très reconnaissant. »

Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 22 février 2019.

\*Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Ecobank Transnational Incorporated**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2018**

**Responsabilité du Conseil d'Administration**

**Responsabilité relative aux états financiers consolidés**

Les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers consolidés annuels donnant une image fidèle de la situation financière de la société et du résultat de ses opérations de l'exercice. Cette responsabilité comprend :

- (a) l'assurance que la société tient à jour des livres comptables probants qui présentent, avec une exactitude raisonnable, la situation financière de la société et des filiales;
- (b) la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement d'un système de contrôle interne permettant l'établissement de comptes réguliers et sincères ne comportant pas d'anomalies significatives dues à des fraudes ou à des erreurs; et
- (c) la préparation des états financiers par l'application des principes comptables appropriés, soutenus par des estimations et des jugements raisonnables et prudents appliqués de façon constante. (Permanence des méthodes).

Les administrateurs assument la responsabilité des états financiers consolidés et attestent qu'ils ont été établis en application des principes comptables appropriés, sur la base d'estimations et de jugements prudents et raisonnables, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Les administrateurs sont d'avis que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe ainsi que du résultat de ses opérations au titre de l'exercice. En outre, les administrateurs acceptent la responsabilité de tenir à jour des livres comptables probants étayant la préparation des états financiers consolidés ainsi que de la fiabilité du système de contrôle interne.

A ce jour, les administrateurs n'ont connaissance d'aucun événement indiquant que la société pourrait être en cessation d'activité dans les douze prochains mois.

**Approbation des états financiers consolidés annuels**

Les états financiers consolidés annuels ont été approuvés par le Conseil d'Administration du **22 Février 2019** et ont été signés par délégation par :



---

**Emmanuel Ikazoboh**  
Président du Conseil d'Administration



---

**Ade Ayeyemi**  
Directeur Général du Groupe

## Rapport des Auditeurs Indépendants aux actionnaires de Ecobank Transnational Incorporated

### Rapport sur les états financiers consolidés

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint d'Ecobank Transnational Incorporated et ses filiales (« le Groupe ») comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de variation des capitaux propres et, l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et, les notes explicatives aux états financiers consolidés incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Ecobank Transnational Incorporated au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISAs). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans notre rapport, dans la section « Responsabilités des auditeurs vis-à-vis des états financiers consolidés ». Nous sommes indépendants vis-à-vis du Groupe conformément aux dispositions du Code de déontologie des professionnels comptables émis par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), ainsi que d'autres exigences d'éthique dont nous devons tenir compte pour l'audit des états financiers consolidés et, nous avons pris en compte toute autre responsabilité relative à ces exigences d'éthique. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont des questions qui, de notre jugement professionnel, sont les plus significatives de notre audit des états financiers consolidés de la période sous revue. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, dans la formation de notre opinion sur les comptes et, ces questions ne font pas l'objet d'une opinion séparée.

Les points clés de l'audit relevés ci-dessous sont liés aux états financiers consolidés.

Point clé de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<b>Dépréciation des prêts et avances à la clientèle</b>	
Les prêts et avances à la clientèle constituent une part significative du total de l'actif de Ecobank Transnational Incorporated. Au 31 décembre 2018, le montant brut des prêts et avances s'élevait à 9 807 millions de \$EU contre lequel une charge de provision totale de 638 millions de \$EU a été enregistrée, dégageant ainsi un solde net de 9 169 millions de \$EU,	Nous avons focalisé nos tests de dépréciation des prêts et avances à la clientèle sur les données et hypothèses clés retenues par la Direction et les Administrateurs. De manière spécifique, notre audit a consisté à : <ul style="list-style-type: none"><li>• Tester les soldes d'ouverture pour s'assurer du correct passage de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 ;</li></ul>

représentant environ 41% du total du bilan à la date de l'arrêté des comptes (voir note 21).

La base de détermination des provisions est décrite dans les règles et méthodes comptables des états financiers consolidés. Les Administrateurs font preuve d'un jugement important lorsqu'ils déterminent la période et le montant à comptabiliser au titre des dépréciations des prêts et avances à la clientèle. Cette situation s'explique par le fait qu'un grand nombre d'hypothèses et de données entrent dans la détermination des dépréciations des prêts et avances à la clientèle.

Le Groupe a mis en œuvre la norme IFRS 9, « Instruments Financiers » au 1er janvier 2018. Cette nouvelle norme complexe impose au Groupe de comptabiliser les pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss - « ECL ») sur les instruments financiers, ce qui implique l'exercice d'un jugement et d'estimations significatifs.

Les principaux domaines pour lesquels nous avons identifié des niveaux plus élevés de jugement de la part de la Direction et, par conséquent, pour lesquels nous avons effectué des procédures ciblées dans le cadre de l'audit dans la mise en œuvre de la norme IFRS 9, « Instruments Financiers » par le Groupe sont les suivants :

- i. Identification et modélisation de scénarios économiques pour mesurer les pertes de crédit attendues sur une base prospective reflétant un éventail de conditions économiques futures.
- ii. Évaluation et mesure de l'augmentation significative du risque de crédit (Significant Increase in Credit Risk - « SICR ») selon différents critères.
- iii. Modélisation pour l'estimation des paramètres des pertes de crédit attendues -
  - Probabilités de défaut (Probabilities of Default - « PD ») - 12 mois et à maturité,
  - Pertes en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD »),
  - Exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD »).
- iv. Exhaustivité et exactitude des données utilisées pour calculer les pertes de crédit attendues.

- Tester l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles clés dans l'ensemble des processus liés aux pertes de crédit attendues (répartition des expositions par strates, gouvernance du modèle, exactitude et intégralité des données, surveillance du crédit, scénarios économiques multiples, ajustements postérieurs au modèle, provisions individuelles et production des écritures et des notes annexes);
- Évaluer les niveaux de provision pour pertes de crédit attendues par strate afin de déterminer s'ils étaient raisonnables compte tenu du portefeuille, du profil de risque, des pratiques de gestion du risque de crédit et de l'environnement macroéconomique du Groupe.
- Analyser les critères d'affectation des expositions aux strates 1, 2 ou 3 conformément à la norme IFRS 9 ;
- Tester les expositions aux strates 1, 2 et 3 pour vérifier qu'ils ont été affectés à la strate appropriée ;
- Tester les hypothèses, les données et les formules utilisées dans un échantillon de modèles de pertes de crédit attendues avec l'aide de nos spécialistes internes du risque de crédit (y compris évaluer la pertinence de la conception du modèle et des formules utilisées, envisager d'autres techniques de modélisation et recalculer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut pour un échantillon de modèles) ;
- Tester les données utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues en les rapprochant des systèmes sources ;
- Recalculer les ratios de risque pour un échantillon d'encours sains afin de tester le suivi du crédit ;
- Évaluer l'exhaustivité et la pertinence des ajustements post-modèle et recalculer un échantillon ;
- Évaluer le caractère adéquat et appropriés des informations données en annexe au regard de la conformité aux normes comptables, y compris les informations à fournir sur la transition d'IAS 39.

<p>Le passage de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 a entraîné une augmentation de 299 millions de \$EU de la charge de dépréciation par rapport à celle comptabilisée selon IAS 39 au 31 décembre 2017.</p> <p>Considérant l'importance de ces estimations, des jugements et de la taille du portefeuille des prêts et avances, l'audit de la charge de provision des prêts et avances est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Sur la base de notre revue, nous avons conclu que la méthodologie de dépréciation des prêts du Groupe, y compris le modèle, les hypothèses et les données principales utilisées par la Direction et les Administrateurs pour estimer la charge de provision et que les charges de provision de prêts déterminées sont appropriées en la circonstance.</p>
<p><b>Evaluation des écarts d'acquisition</b></p>	
<p>La valeur comptable des écarts d'acquisition s'élevait à 199,1 millions de \$EU dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018 (note 27). Ces écarts d'acquisitions ont été enregistrés à l'actif de l'état consolidé de la situation financière en tant qu'actifs incorporels du fait de la nature des activités du Groupe qui consistent à acquérir de participations dans des entités. Conformément aux dispositions applicables de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs », la Direction effectue annuellement des tests de dépréciations de pour évaluer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Ceci est fait à l'aide des modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Comme indiqué dans la note 27, la Direction a eu recours à un certain nombre de jugements et estimations lors de la détermination des données dans ces modèles notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information financière prévisionnelle,</li> <li>• Les marges d'exploitation,</li> <li>• La fluctuation des taux de change et,</li> <li>• Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie projetés.</li> </ul> <p>En conséquence, les tests de dépréciation des écarts d'acquisitions sont considérés comme un point clé de l'audit.</p> <p>La Direction a développé un modèle de valorisation permettant de déterminer raisonnablement les flux de trésorerie actualisés pour les unités de génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisitions se rapportent.</p>	<p>Nous avons examiné l'évaluation et le calcul de la dépréciation des écarts d'acquisition du Groupe en tenant compte notamment du modèle d'évaluation, des données et des hypothèses clés retenues par la Direction. Nos procédures d'audit comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester tous les contrôles pertinents sur la production des principaux intrants, p. ex. les prévisions financières, le taux d'actualisation, le taux de croissance des revenus, etc. qui entrent dans la détermination de la valorisation.</li> <li>• Faire intervenir nos spécialistes internes nous assister à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Evaluer de façon critique le modèle utilisé par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie conformément aux dispositions de la norme IAS 36, « Dépréciation d'Actifs ».</li> <li>✦ Valider les hypothèses utilisées pour calculer les taux d'actualisation, les flux de trésorerie projetés et pour recalculer ces taux.</li> <li>✦ Analyser les flux de trésorerie futurs utilisés dans les modèles pour déterminer s'ils sont raisonnables et justifiés compte tenu du climat macroéconomique actuel ainsi que la performance future attendue de l'Unité Génératrice de Trésorerie.</li> <li>✦ Soumettre les hypothèses clés aux tests de sensibilité.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Comparer les flux de trésorerie projetés y compris les hypothèses liées à la progression du revenu et aux marges d'exploitation, vis-à-vis des performances historiques afin de tester l'exactitude des projections de la Direction.</li> <li>✦ Vérifier l'exactitude mathématique des calculs.</li> </ul> <p>Nous avons estimé que les hypothèses ainsi les taux d'actualisation utilisés par la Direction étaient raisonnables appropriés en la circonstance. Nous considérons que les informations données en annexe sur les écarts d'acquisitions sont pertinentes et utiles.</p>
<p><b>Évaluation des immeubles de placement</b></p>	
<p>Les immeubles de placement dans l'actif du Groupe sont constitués de terrains et des constructions (voir note 29). Les immeubles de placement sont enregistrés à leur juste valeur conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe et en conformité avec IAS 40, « Immeubles de placement ».</p> <p>Toutefois, compte tenu de la nature non courante de cette catégorie d'actif, de l'importance relative de leur valeur comptable par rapport aux états financiers consolidés, et de la détermination de leur juste valeur nécessite l'exercice de jugements et estimations significatifs de la part de la Direction ainsi que l'utilisation de plusieurs données et hypothèses clés, nous considérons ce point comme un point clé de l'audit.</p> <p>La Direction a engagé des spécialistes, notamment des professionnels de l'expertise immobilière, pour assurer la détermination de la juste valeur des actifs et produire un rapport de valorisation mettant en exergue les hypothèses pertinentes utilisées, les données et informations importantes qui rentrent dans l'évaluation de ces actifs.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en une combinaison de tests de contrôles et de tests de détails spécifiques. Nous nous sommes focalisés sur la vérification et l'examen détaillés des hypothèses et des contrôles de la Direction sur la production des données clés qui entrent dans la détermination de la juste valeur des immeubles de placement et de la valeur comptable des engagements y afférents.</p> <p>Nos procédures d'audit comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer de manière critique le modèle utilisé par la Direction pour estimer la juste valeur des immeubles de placement conformément aux dispositions de la norme IAS 40, « Immeubles de Placement ».</li> <li>• Valider les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des actifs et recalculer la valorisation.</li> <li>• Analyser les flux de trésorerie futurs projetés qui soutiennent la détermination de la juste valeur utilisée dans les modèles pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et justifiés compte tenu du climat macroéconomique actuel ainsi que les données courantes du marché vis-à-vis de l'historique de la tendance.</li> <li>• Soumettre les hypothèses clés aux analyses de sensibilité.</li> </ul>

	<p>Nous avons constaté que les hypothèses utilisées par la Direction sont comparables aux performances historiques et aux perspectives futures attendues et que la juste valeur estimée ainsi déterminée est appropriées en la circonstance.</p>
<p><b>Evaluation des titres immobilisés non cotés</b></p>	
<p>Les titres immobilisés du Groupe comprennent des titres non cotés pour lesquels il n'existe pas de marché liquide. Comme décrit à la note 23, les actifs sont identifiés comme des titres de placement (instruments disponibles à la vente selon IAS 39) et sont enregistrés à la juste valeur en conformité avec les règles et méthodes comptables du Groupe ainsi que les exigences de IFRS 9, « Instruments Financiers ». Compte tenu de l'indisponibilité des prix de marché pour ces titres, la détermination de leur juste valeur par la Direction implique l'exercice d'hypothèses et de jugements significatifs concernant les prévisions de flux de trésorerie, de taux de croissance et de taux d'actualisation utilisés dans le modèle de valorisation. C'est pourquoi, ce volet est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons focalisé notre audit de la valorisation des titres immobilisés non cotés en examinant singulièrement le modèle de valorisation, les données et hypothèses clés formulés par la Direction. Nos procédures d'audit comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer l'efficacité opérationnelle des contrôles sur la production des données clés qui ont servi à l'élaboration du modèle d'évaluation.</li> <li>• Evaluer de façon critique le modèle utilisé par la Direction pour déterminer la juste valeur des titres immobilisés non cotés afin de s'assurer de leur conformité aux dispositions la norme IFRS 9, « Instruments financiers ».</li> <li>• Valider les hypothèses retenues pour déterminer les taux d'actualisation utilisés et recalculer ces taux.</li> <li>• Soumettre les hypothèses clés à une analyse de sensibilité.</li> <li>• Obtenir une confirmation directe de l'existence des différentes participations auprès des gestionnaires de titres et/ou des secrétariats des entités émettrices.</li> <li>• Vérifier l'exactitude mathématique des calculs de valorisation.</li> </ul> <p>Nous avons constaté que les hypothèses utilisées par la Direction sont comparables avec celles du marché, en accord avec les bonnes pratiques et que les données clés ainsi que les taux d'actualisation utilisés pour estimer la juste valeur des instruments sont appropriées en la circonstance. Nous considérons que les informations données en annexe aux états financiers consolidés sur ces instruments sont appropriées en la circonstance.</p>